

*Travaux de la Chambre*

● (1500)

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, premièrement, je fais remarquer que si nous n'avions pas choisi la voie du comité, contre laquelle l'opposition proteste maintenant énergiquement, les autochtones n'auraient pas eu l'occasion de se faire entendre. Nous renvoyons la question à un comité pour que les autochtones et d'autres groupes intéressés puissent faire valoir leurs vues sur cette résolution.

**M. Blenkarn:** Comment vont-ils s'y rendre?

**M. Trudeau:** On me demande comment ils vont venir ici. J'ai répondu à cette question la semaine dernière en disant que j'espérais que le comité réservera des fonds pour aider les groupes démunis à venir témoigner.

**M. Andre:** Vous leur ferez subir une vérification de leurs moyens d'existence avant de les aider.

**M. Domm:** Madame le Président, la réponse du premier ministre me rappelle des souvenirs des dernières élections.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Domm:** Madame le Président, je n'ai encore prononcé qu'une demi-phrase et les députés d'en face me demandent de poser ma question, alors qu'ils nous ont servi pendant deux ou trois minutes des réponses qui ne riment à rien. La question que je désire poser au premier ministre est la suivante: Est-il d'avis que les femmes qui représentent 51 p. 100 de l'électorat et que cette question préoccupe ont vraiment eu la possibilité de dire ce qu'elles pensaient de sa décision unilatérale de réformer la constitution, et les Canadiennes et les autochtones ont-ils pu, selon lui, présenter leurs cas sur les droits de la personne au gouvernement?

**M. Trudeau:** Madame le Président, je viens d'apprendre que nous avons déjà annoncé que quelque \$400,000 seront mis à la disposition de chacun des trois groupes d'autochtones pour leur permettre de préparer leur dossier et de présenter leur point de vue sur la question constitutionnelle. Je suis sûr qu'ils pourront puiser dans cette somme l'argent nécessaire pour se rendre à Ottawa et comparaître devant le comité.

\* \* \*

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**M. Knowles:** Madame le Président, j'invoque le règlement. J'aimerais signaler à l'attention du président du Conseil privé (M. Pinard) que nous avons eu des discussions au sujet des jours où les votes enregistrés pourraient être tenus à l'occasion du débat du budget. Je crois pouvoir dire que nous avons convenu qu'au lieu de tenir un vote jeudi soir, la Chambre devrait tenir et le vote sur notre sous-amendement et le vote sur l'amendement des conservateurs mardi soir prochain et que le vote définitif sur l'exposé budgétaire devrait se tenir le jeudi soir suivant.

Puisque je crois avoir exposé les termes de l'accord intervenu entre les leaders parlementaires, j'aimerais que le leader parlementaire du gouvernement confirme mes propos et procède à la désignation voulue.

[Français]

**M. Pinard:** A ce sujet, madame le Président, effectivement nous avons l'intention d'allouer vendredi cette semaine comme journée d'opposition, ce qui indique que nécessairement les votes auront lieu la semaine prochaine, mardi soir et jeudi soir.

Alors j'aimerais confirmer, pour une meilleure compréhension, quels seront les jours où le débat sur le budget se poursuivra. Le débat va commencer demain matin après le discours sur le budget ce soir, pour se continuer jeudi. Je crois comprendre que le Nouveau parti démocratique a l'intention de proposer un sous-amendement. Le vote sur ce sous-amendement sera ajourné pour être tenu le même soir en même temps ou immédiatement avant le vote sur l'amendement du parti progressiste conservateur, s'il y en a un.

Comme vendredi sera une journée d'opposition, le troisième jour du débat sur le budget aura lieu lundi, le quatrième jour, mardi prochain, et mardi soir auront lieu les deux votes en cause si un sous-amendement et un amendement sont présentés. Le cinquième jour du débat ce sera mercredi prochain, et le sixième jour du débat, jeudi prochain.

Alors je crois comprendre que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a obtenu l'accord du leader parlementaire du parti progressiste conservateur dans ce sens, et s'ils se sont entendus, de ce côté-ci de la Chambre nous sommes également d'accord, et immédiatement après que nous aurons vidé cette question, je tiens à vous informer, madame le Président, que j'aurai un autre rappel au Règlement à faire.

[Traduction]

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, je crois bien souscrire à cet arrangement. Parlant des travaux de la Chambre, compte tenu de ce que cela pourrait avoir à faire avec la télédiffusion des délibérations du comité et comme le premier ministre (M. Trudeau) a laissé entendre que cela lui était tout à fait égal—et j'oserais croire que le leader parlementaire du gouvernement pourrait se montrer plus catégorique—il semblerait y avoir beaucoup d'incertitude ou du moins des divergences d'opinions quant à la nécessité d'un ordre de la Chambre ou d'une prolongation du renvoi, ou même quant à la possibilité que cela se fasse au comité.

Il semble qu'il y ait eu des décisions de prises pour et contre. Je crois comprendre—et le leader parlementaire du gouvernement peut le vérifier—qu'à un moment donné, alors qu'il comparait devant le comité des comptes publics en 1976, le conseiller parlementaire, M. Joe Maingot, C.R., avait affirmé qu'à son avis les délibérations du comité ne pouvaient être télévisées que si un ordre de la Chambre l'autorisait. Mon collègue peut vérifier et je veux bien qu'on me corrige si je fais erreur.

Si cela s'avère exact après vérification, et vu que l'on est maintenant d'accord à la Chambre, du moins entre les partis d'opposition—pour que les travaux de ce comité constitutionnel soient télévisés, et si le juriste du Parlement estimait qu'un ordre de la Chambre soit nécessaire, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il dès maintenant s'engager à prendre les mesures nécessaires pour que cette question soit réglée une fois pour toutes, qu'on n'ait plus à en débattre et que cette affaire soit terminée?